



**RÔLE TRIENNAL 2<sup>e</sup> ANNÉE**

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE  
POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025**

**AVIS AU PUBLIC** est par les présentes donné :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025 de la municipalité de Saint-René-de-Matane a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2023.

L'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles à la MRC de La Matanie.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie située au 158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane (Québec), G4W 2E3.

Dans le cas où une demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

Joyce Bérubé,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

JB/jb